

***R*APPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

***E*xercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Association Troyes mille pages

34 rue Louis Ulbach – 10000 TROYES

Fonds associatifs 167 719 €



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association Troyes mille pages,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Troyes mille pages** relatifs à **l'exercice clos le 31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 24 du présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Contributions volontaires » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Pour vérifier l'existence et la réalité des disponibilités bancaires figurant à l'actif du bilan de l'association, nos travaux ont consisté à obtenir une confirmation directe de votre banque.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Association Troyes mille pages

Rapport sur les comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2025

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Association Troyes mille pages

Rapport sur les comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2025

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Troyes, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Fidutec Europe
Isabelle GRISEY

BILAN ACTIF

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,08
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 773	1 773			232	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				4,06		3,83
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	10 359	1 828	8 531		8 933	
Autres immobilisations corporelles	13 880	9 530	4 350		1 783	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,09		0,03
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	15		15			
Prêts						
Autres immobilisations financières	271		271		84	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	26 298	13 131	13 167	4,15	11 033	3,95
Stocks et en-cours						
Créances				28,61		23,46
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	88 528		88 528		63 346	
Charges constatées d'avance	2 244		2 244		2 242	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	213 310		213 310	67,24	202 919	72,59
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	304 081		304 081	95,85	268 507	96,05
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	330 379	13 131	317 248	100	279 539	100



BILAN PASSIF

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	175 016	55,17	143 135	51,20
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 297	-2,30	31 881	11,40
Situation nette (sous-total)	167 719	52,87	175 016	62,61
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	167 719	52,87	175 016	62,61
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	35 610	11,22	32 810	11,74
TOTAL DES PROVISIONS (III)	35 610	11,22	32 810	11,74
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	27 080	8,54	8 284	2,96
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	31 353	9,88	32 012	11,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 070	0,65		
Produits constatés d'avance	53 417	16,84	31 417	11,24
TOTAL DES DETTES (IV)	113 919	35,91	71 713	25,65
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	317 248	100	279 539	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	149	195	-46	-23,59
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	59 020	108 909	-49 889	-45,81
<i>dont parrainages</i>	24 550	64 085	-39 535	-61,69
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	354 850	323 933	30 917	9,54
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 018		3 018	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 810		32 810	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	35		35	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 482	64	3 418	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	453 365	433 101	20 264	4,68
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	173 487	162 791	10 697	6,57
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 619	3 269	-650	-19,88
Salaires	127 376	124 706	2 670	2,14
Cotisations sociales	49 454	47 059	2 395	5,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 572	1 894	1 678	88,64
Dotations aux provisions	35 610	107	35 503	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	70 462	63 944	6 518	10,19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	462 581	403 770	58 811	14,57
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-9 216	29 331	-38 547	-131,42



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	1 919	2 550	-631	-24,73
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 919	2 550	-631	-24,73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 919	2 550	-631	-24,73
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-7 297	31 881	-39 178	-122,89
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	455 284	435 651	19 633	4,51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	462 581	403 770	58 811	14,57
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-7 297	31 881	-39 178	-122,89
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	70 539	95 516	-24 977	-26,15
Prestations en nature	42 596	19 552	23 045	117,87
Bénévolat	23 544	15 075	8 469	56,18
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	136 679	130 143	6 536	5,02
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	70 539	95 516	-24 977	-26,15
Prestations en nature	42 596	19 552	23 045	117,87
Personnel bénévole	23 544	15 075	8 469	56,18
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	136 679	130 143	6 536	5,02
TOTAL	-7 297	31 881	-39 178	-122,89



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association TROYES MILLE PAGES a pour but de promouvoir la littérature pour la jeunesse et toute forme de loisirs ayant attrait à cette littérature (rencontres, ateliers, animations, spectacles...)

Les moyens mis en oeuvre sont :

Dans le cadre de développement de ses activités, l'association TROYES MILLE PAGES pourra être amenée à assurer la gestion de billetteries, de prestations de service et de ventes extérieures

Autres informations :

Suite à une AGE en date du 09/04/2026, l'association a changé de dénomination et a pour nom : TROYES MILLE PAGES.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 317 248,49 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -7 297,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

En raison de la réforme du PCG applicable au 1^{er} janvier 2025 et, en application du règlement ANC n°2022-06 :

- Les transferts de charges (comptes 791) ne sont plus utilisés.
Les produits et remboursements auparavant comptabilisés en transferts de charges, sont désormais enregistrés dans les comptes appropriés (649, 708...).
Les opérations de cessions d'immobilisations, auparavant présentées en résultat exceptionnel (675 et 775), ont été reclassés en résultat d'exploitation.
- A compter de cet exercice, le résultat exceptionnel est désormais limité aux événements présentant un caractère majeur et inhabituel.
- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de bureau	5,00	
Matériel informatique	3,00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Les cotisations sont comptabilisées en produit à l'encaissement.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association TROYES MILLE PAGES.
- L'association TROYES MILLE PAGES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association TROYES MILLE PAGES.
- l'association TROYES MILLE PAGES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Notre association a bénéficié d'une contribution volontaire de partenariat avec la Ville de Troyes dont le montant s'est élevé à la somme de 122 127,63€ se décomposant de la façon suivante :

Mise à disposition de locaux et matériels : 70 539,03€

Mise à disposition de personnel : 12 400,33€

Prestations diverses : 39 188,27€

La poursuite d'activité de l'association ne pourra être assurée que si les subventions obtenues en 2025 sont reconduites en 2026, et si la Ville de troyes continue de mettre gracieusement à la disposition de l'association, des locaux, du matériel et du personnel.

Notre association a également bénéficié d'une contribution volontaire de partenariat avec la SNCF dont le montant s'est élevé à la somme de 1 908€.

Notre association a également bénéficié du financement d'un prix littéraire pour 1 500€ par le Département de l'Aube.

Les contributions du bénévolat s'élève à 11 143,44€ pour 670 heures de bénévolat.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 773		
TOTAL	1 773		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 958		1 401
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 165		4 104
TOTAL	20 123		5 505
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières	84		187
TOTAL	84		202
TOTAL GENERAL	21 980		5 707



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 773	
TOTAL			1 773	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			10 359	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 389	13 880	
TOTAL		1 389	24 239	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immobilisations financières			271	
TOTAL			286	
TOTAL GENERAL		1 389	26 298	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3	LINÉAIRE	1 541	232		1 773
TOTAL			1 541	232		1 773
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	5	LINÉAIRE	25	1 803		1 828
Matériel de bureau, informatique	3-5	LINÉAIRE	9 382	1 537	1 389	9 530
TOTAL			9 407	3 340	1 389	11 357
TOTAL GENERAL			10 947	3 572	1 389	13 131



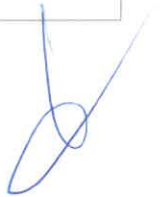
ETAT DES CRÉANCES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres impôts, taxes et versements	1 208	1 208	
Divers	87 320	87 320	
Charges constatées d'avance	2 244	2 244	
TOTAL	90 772	90 772	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 244
TOTAL	2 244

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	88 182
TOTAL	88 182



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	143 135	31 881			175 016
Excédent ou déficit de l'exercice	31 881	-31 881	-7 297		-7 297
TOTAL	175 016		-7 297		167 719



ETAT DES PROVISIONS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	32 810	35 610	32 810	35 610
TOTAL	32 810	35 610	32 810	35 610
TOTAL GÉNÉRAL	32 810	35 610	32 810	35 610



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	27 080	27 080		
Personnel et comptes rattachés	14 279	14 279		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 716	14 716		
Autres impôts et taxes assimilées	2 359	2 359		
Autres dettes	2 070	2 070		
Produits constatés d'avance	53 417	53 417		
TOTAL	113 921	113 921		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	53 417
TOTAL	53 417

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 027
Dettes fiscales et sociales	22 368
TOTAL	33 395



CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		71 500	229 500		35 000	336 000
TOTAL		71 500	229 500		35 000	336 000



ENGAGEMENTS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 610,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	41,60
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	8,00

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
Engagements en matière de pensions			35 610			35 610
TOTAL			35 610			35 610

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant





HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 120	3 120
TOTAL	3 120	3 120



LES EFFECTIFS

ASSOC TROYES MILLE PAGES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	2,00	2,00
PERSONNEL SALARIÉ	3,00	3,00

